



**DELIBERATION N° 21/240 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE
À L'ASSOCIATION « VÉLO & TERRITOIRES »**

**CHÌ APPROVA L'ADISIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À L'ASSOCIU
« VÉLO & TERRITOIRES »**

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, la commission permanente, convoquée le 24 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIANCUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Danielle ANTONINI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Nadine NIVAGGIONI à M. Romain COLONNA

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Vélo & Territoires » pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois.

ARTICLE 2 :

DESIGNE comme représentant titulaire M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse, et comme représentant suppléant Mme Flora MATTEI, Conseillère exécutive.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 10 000 €, imputé sur le programme 1121, opération 1121N001, du budget de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 10 décembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 10 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADISIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA À L'ASSOCIU
" VÉLO & TERRITOIRES "**

**ADHÉSION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE À
L'ASSOCIATION " VÉLO & TERRITOIRES "**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'approuver la demande d'adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « Vélo & Territoires ».

1. Présentation de l'association « Vélo & Territoires »

« Vélo & Territoires » est une association créée en 1999 par et pour les territoires.

C'est un réseau de près de 140 adhérents mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire [la France à vélo en 2030](#).

Les principaux objectifs de l'association sont :

- Achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires
- Développer 100 000 km de maillage cyclable structurant supplémentaires
- Faire du vélo un outil de mobilité à part entière
- Atteindre 12 % de part modale
- Quadrupler les financements vélo
- Porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo

L'ambition de « Vélo & Territoires » est de proposer une structure de référence auprès des collectivités pour le développement du vélo :

- **Une structure agile** qui s'adapte aux attentes et aux spécificités de chaque niveau de collectivités
- **Un acteur reconnu** sur les plans national et européen
- **Une structure force de propositions** qui incarne la parole et les attentes des collectivités dans le débat public, au service de l'intérêt général
- **Un acteur de référence nationale** qui apporte un éclairage argumenté pour mesurer la progression des politiques cyclables

Association loi 1901, « Vélo & Territoires » s'appuie sur trois instances dans son fonctionnement :

- Une instance politique et stratégique - le **Conseil d'administration** ;
- une instance technique ;
- une instance fonctionnelle - l'**équipe**.

Ces trois piliers préparent les travaux de l'assemblée générale qui rassemble chaque année l'ensemble des adhérents à la veille des Rencontres « Vélo & Territoires ».

Carte des adhérents Vélo & Territoires



2. Pourquoi adhérer à « Vélo & Territoires » ?

La Collectivité de Corse, par son statut particulier, possède à la fois les compétences régionales et départementales. Aussi elle est le premier maître d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures routières et cyclables qui contribuent au développement du vélo comme sport de nature, mais aussi comme moyen de déplacement du quotidien, assurant attractivité, qualité de vie et accessibilité des territoires.

Le vélo est un outil par excellence pour développer l'offre de mobilité durable sur le territoire via les schémas structurants et via l'intermodalité, une ressource intéressante pour les autorités organisatrices de transports que sont les régions.

Les itinéraires cyclables, à haut potentiel touristique, présentent également un intérêt pour le développement économique régional.

La politique cyclable des régions peut également s'inscrire dans des dynamiques européennes ou nationales via les financements européens et les contrats de Plan État-régions.

La Collectivité de Corse poursuit son engagement en faveur du développement

durable, engagement décliné de façon opérationnelle dans toutes les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Elle s'implique notamment fortement dans le développement de voies dédiées **aux modes actifs** pour les déplacements quotidiens des usagers.

Depuis plusieurs années, **les aménagements des infrastructures en faveur des vélos** comme moyens de transports responsables sont fortement encouragés par différentes lois.

Ces voies sont en effet susceptibles de contribuer au désengorgement des axes routiers principaux, mais permettent aussi d'envisager de nouveaux modes de transports moins polluants et ainsi de proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Les travaux engagés dans ce domaine permettent de créer des itinéraires nouveaux, de résorber les discontinuités d'itinéraires cyclables et d'offrir des infrastructures sécurisées et confortables à des usagers de plus en plus nombreux.

La Collectivité de Corse entend développer ces infrastructures.

Ainsi de nombreux projets promouvant l'usage du vélo sont en cours d'étude et/ou réalisation sur le territoire la Corse, on retrouve notamment :

- Voie verte de 5 km à Bunifaziu : études en cours
- Itinéraire cyclable et/ou partagé en plaine orientale et à Portivechju : études en cours
- Création d'une voie verte sur l'ex. RD 111 route des Sanguinaires à Ajaccio : travaux en cours
- Voie verte entre Ajaccio et Bastelicaccia : consultation de travaux en cours
- Requalification de l'ex. RD 464 et l'itinéraire Ouest dans la région bastiaise - voie verte et voie cyclable partagée : études en cours

Adhérer à « Vélo & Territoires » permettrait à la Collectivité de Corse de :

- **Bénéficier d'une caisse de résonance en France et en Europe**
 - Une représentation dans les instances nationales et européennes
 - Une veille et un relais prioritaire des actualités et financements nationaux et européens
 - La promotion de son action cyclable dans les supports de communication de « Vélo & Territoires » : la revue trimestrielle, les newsletters (adhérents et grand public), le site Internet et les réseaux sociaux
 - L'accès à des argumentaires politiques efficaces, des chiffres clés et des atlas vélo
- **Appartenir à un réseau dynamique et reconnu**
 - Des événements rassembleurs : les Rencontres, la Journée « Vélo & Territoires », le Club Itinéraires

- Des échanges de bonnes pratiques sur le forum de discussions et un relais de vos appels à expériences
- Des annuaires (élus, techniciens, bureaux d'études)
- Intégration dans une communauté de référents transports et tourisme mobilisés autour du vélo
- Un agenda partenarial riche et au service des adhérents

➤ **Accéder à une expertise sur le vélo et les schémas de référence**

- Suivi du Schéma national des véloroutes, des schémas régionaux et départementaux
- Suivi des documents stratégiques au niveau national et dans les collectivités
- Information géographique nationale et homogène grâce à l'Observatoire national des véloroutes et voies vertes
- Production de cartes vélo personnalisées et de comparaison avec les territoires voisins
- Expertise sur les comptages vélos et vision nationale des fréquentations vélo grâce à la Plateforme nationale des fréquentations et le rapport annuel « Analyse des fréquentations vélo »
- Participation à des réunions spécifiquement dédiées aux enjeux régionaux
- Un espace adhérent avec un accès à la documentation de référence (fiches-action, supports de présentation, fiches techniques...)
- La mise à disposition de modules pédagogiques politiques et techniques

3. Les modalités pour adhérer à « Vélo & Territoires »

Pour adhérer à « Vélo & Territoires », la Collectivité de Corse devra :

- **Délibérer** en faveur de cette adhésion.
- **Désigner un représentant** titulaire et suppléant élu.
- **S'acquitter de la cotisation annuelle** (10 000 € pour les régions)
- **Renvoyer le coupon d'adhésion** à l'association.

En conclusion, je vous propose :

- **D'APPROUVER** l'adhésion à l'association « Vélo & Territoires » pour une durée de 1 an renouvelable 4 fois.
- **DE DESIGNER** comme représentant titulaire M. Gilles Simeoni, Président du Conseil exécutif de Corse, et comme représentant suppléant Mme Flora Mattei, Conseillère exécutive.
- **D'APPROUVER** le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 10 000 € financé sur l'opération 1121N001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.